

Cote du document: EB 2014/LOT/P.15/Rev.1
Date: 20 septembre 2014
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République du Cameroun pour le Programme de promotion de l'entreprenariat agropastoral des jeunes (PEA – Jeunes)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bernard Hien Mwinyel
Chargé de programme de pays
téléphone: +237 95169588
courriel: b.hien@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

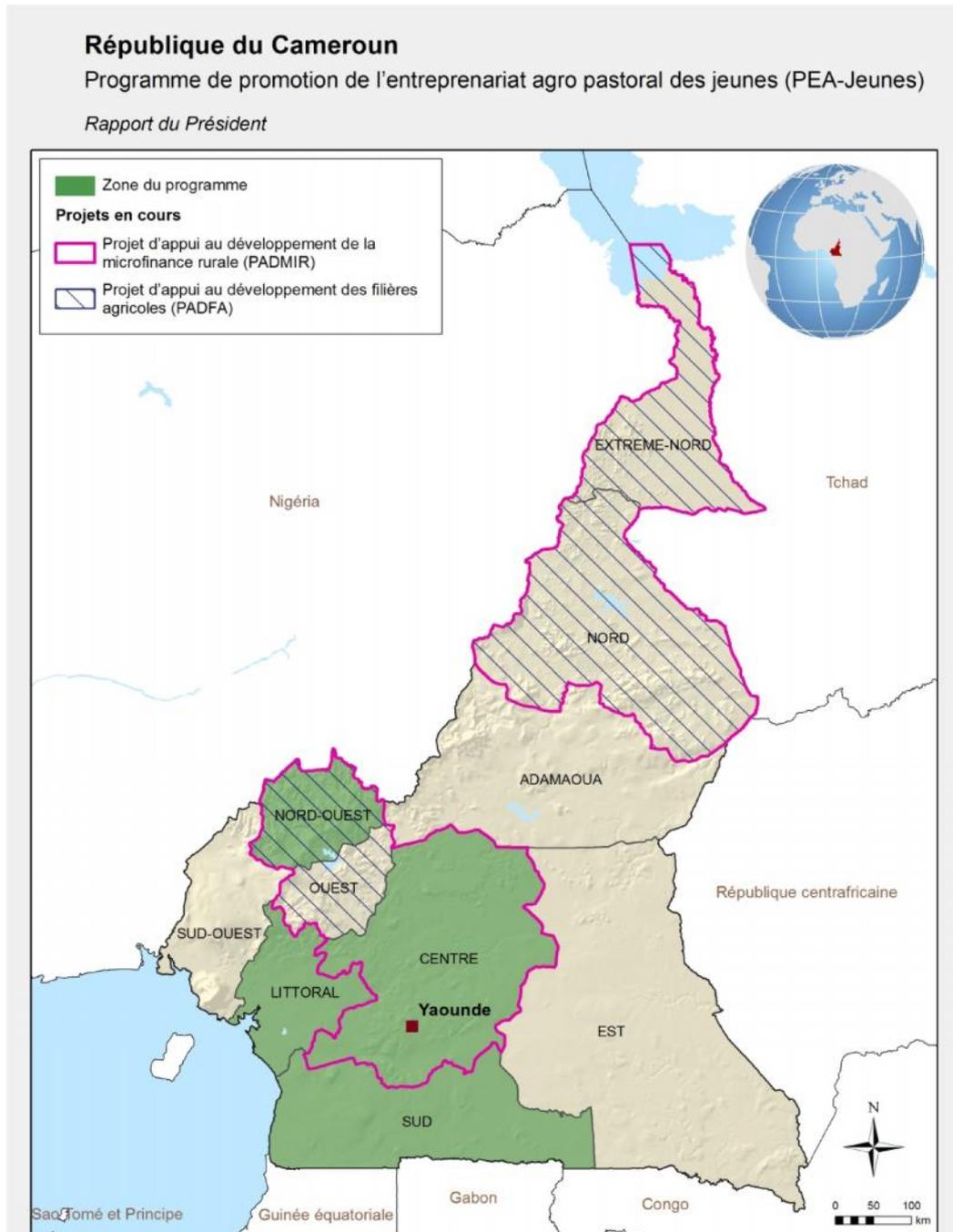
Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du programme	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectifs de développement du programme	2
C. Composantes/résultats	2
III. Exécution du programme	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du programme	6
A. Coût du programme	6
B. Financement du programme	6
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	7
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	8
A. Respect des politiques du FIDA	8
B. Alignement et harmonisation	8
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	8
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	9
VII. Recommandation	9
Annexe	
Accord de financement négocié	10
Appendice	
Cadre logique	

Sigles et acronymes

CNGP	Cellule nationale de gestion du programme
IFR	Institution financière rurale
PEA – Jeunes	Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes

Carte de la zone du programme



Source: FIDA.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Cameroun

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA – Jeunes)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Cameroun
Organismes d'exécution:	Ministère de l'agriculture et Ministère de l'élevage
Coût total du programme:	67 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	14,8 millions de DTS (équivalant approximativement à 22,5 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Contribution de l'emprunteur:	9,9 millions d'USD
Contribution des institutions de microfinancement:	9,4 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	2,1 millions d'USD
Financement à mobiliser:	23 millions d'USD ¹
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

¹ Le coût total du programme inclut un déficit de financement à hauteur d'environ 23 millions d'USD, qui pourra être couvert par un second financement du FIDA à partir de 2016 ou par un autre cofinancement éventuel. La demande d'approbation du financement additionnel du FIDA sera soumise au Conseil d'administration.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République du Cameroun pour le Programme de promotion de l'entreprenariat agropastoral des jeunes (PEA – Jeunes), telle qu'elle figure au paragraphe 45.

Proposition de prêt à la République du Cameroun pour le Programme de promotion de l'entreprenariat agropastoral des jeunes (PEA – Jeunes)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. En 2011, le secteur rural représentait 21,75% du PIB, contribution répartie comme suit: agriculture vivrière: 14,55%; agriculture industrielle et d'exportation: 1,42%; élevage et chasse: 2,70%; sylviculture et exploitation forestière: 1,95%; pêche et pisciculture: 1,13%.
2. Le secteur agricole est vital pour le pays, car il occupe environ 50% de la population active et il a été à même de soutenir l'ensemble de l'économie à la suite de la chute des recettes du secteur pétrolier et industriel. Le Cameroun fait partie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui absorbe quelque 20% de ses exportations.
3. En dehors des plantations agro-industrielles et de quelques grosses fermes privées, l'agriculture est dominée par les petites exploitations familiales. La plupart d'entre elles sont manuelles, font souvent appel à de la main-d'œuvre occasionnelle et n'utilisent que peu ou pas d'intrants extérieurs.
4. L'activité économique dans le pays reste dominée par le secteur informel qui représente près de 70% de l'emploi en milieu urbain et 75% en milieu rural. En zone rurale, où les activités agropastorales sont largement dominantes, le secteur privé formel n'occupe que 1,3% des actifs contre 75% pour le secteur informel agricole et 20,7% pour le secteur informel non agricole.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

5. L'économie camerounaise repose essentiellement sur l'agriculture, qui occupe près des trois quarts de la population active en milieu rural. Les disponibilités alimentaires par habitant sont en régression, de même que le niveau de sécurité alimentaire, qui est passé de 96% en 1980 à environ 80% actuellement². La pauvreté touche 50% de la population en milieu rural. Les jeunes ruraux camerounais, confrontés au manque d'opportunités, de qualifications et de moyens, font partie des personnes les plus vulnérables à la pauvreté.
6. Les études stratégiques sur l'économie camerounaise indiquent que le pays devra continuer de s'appuyer sur l'agriculture dans ses efforts de réduction de la pauvreté, en milieu rural en particulier, en raison des nombreuses opportunités qu'elle offre en matière de création de richesse³. Toutefois, le diagnostic du secteur agricole posé par le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) relève la dégradation de la production par habitant, liée à la faible augmentation des

² PAM, "Analyse globale de la situation de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité", 2007.

³ MINADER, PAIJA, 2007.

superficies cultivées et à la stagnation des rendements. Ces faibles performances s'expliquent en partie par le vieillissement des producteurs et l'exode des jeunes vers les villes, où ils vivent de petits métiers peu rémunérateurs dans le secteur informel. L'avenir de la culture vivrière, en tant que pivot de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté, est dès lors compromis par le fait que les jeunes ne trouvent pas d'opportunités dans le monde rural. Cette situation amplifie leur exode vers les centres urbains, où la jeunesse fait face à une crise multidimensionnelle caractérisée par le chômage et le sous-emploi, la délinquance et les maladies. En somme, la forte proportion de jeunes au sein de la population génère une importante main d'œuvre que le système économique ne peut absorber et qui, de ce fait, est contrainte de se recycler dans des activités informelles, mal rémunérées.

7. L'emploi des jeunes de façon générale, et dans le secteur agropastoral en particulier, est dès lors un enjeu majeur pour la réduction de la pauvreté, la préservation de la cohésion et la paix sociale au Cameroun. Le potentiel de développement des entreprises rurales est énorme, pour peu que le pays relève les grands défis qui ont pour nom accès aux technologies, aux marchés et aux financements, et formation professionnelle et entrepreneuriale.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

8. Le programme concentrera ses interventions sur les quatre régions du Centre, du Sud, du Littoral et du Nord-Ouest, qui représentent environ 40% de la population des jeunes vivant en milieu rural. L'intervention est fondée sur une entrée par le bassin de production qui est, sur le plan territorial, une zone homogène de taille gérable (rayon de 50 kilomètres maximum), où existe le meilleur potentiel de développement des productions agropastorales ciblées et des métiers connexes permettant la construction d'une filière structurée.

B. Objectifs de développement du programme

9. Le Programme de promotion de l'entreprenariat agropastoral des jeunes (PEA – Jeunes) se propose: i) d'appuyer les jeunes dans la création et la gestion d'entreprises agropastorales performantes; et ii) de promouvoir un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable à la création et au développement des entreprises agropastorales de jeunes.
10. Pour faciliter l'accès des jeunes aux différents services, le programme procédera annuellement à l'incubation de cohortes de jeunes, dans des structures ayant une expérience dans la création et le développement d'entreprises portées par les jeunes en milieu rural. L'appui à l'accompagnement aux jeunes comprendra: i) l'aide à la maturation du projet avec une perspective d'installation et de développement; ii) le renforcement des compétences techniques; iii) l'éducation financière; et iv) l'apprentissage de la gestion d'entreprise et des différentes fonctions de l'entrepreneur.
11. À son achèvement, on prévoit qu'environ 4 687 entreprises agropastorales auront été créées, et qu'environ 353 entreprises existantes auront été développées. Le nombre de ménages ciblés est d'environ 50 400 ménages.

C. Composantes/résultats

12. Le programme sera mis en œuvre à travers trois composantes techniques.
13. **Composante A: Développement d'entreprises agropastorales viables.** Cette composante vise à soutenir le lancement d'initiatives économiques locales par des jeunes, dans le secteur agropastoral, à travers l'amélioration de l'offre de services non financiers par des prestataires de proximité ou structures d'incubation. Elle s'articule autour des trois sous-composantes suivantes:

- a) **Sous-composante A.1: Facilitation de l'émergence d'idées de projets d'entreprises.** Les actions suivantes seront menées: i) amélioration de la connaissance des bassins; ii) information et sensibilisation des bénéficiaires et prestataires; iii) identification et orientation des porteurs d'idées d'entreprise; et iv) validation des dossiers par un comité régional.
 - b) **Sous-composante A.2: Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales de jeunes.** Il s'agit de l'incubation des jeunes promoteurs suivant un parcours de création ou un parcours de développement.
 - c) **Sous-composante A.3: Émergence et renforcement des structures d'incubation.** Les actions suivantes seront menées: i) renforcement des capacités des structures d'incubation et promotion d'une structure d'incubation de référence pour améliorer l'offre de services non financiers dans les différentes régions d'intervention du programme; ii) développement de répertoires et cartographie des acteurs; et iii) contrôle de qualité et évaluation continue de l'offre de services d'incubation pour s'assurer de la qualité des parcours et des différentes prestations offertes aux jeunes.
14. **Composante B: Accès aux services financiers.** Cette composante vise à étendre l'offre de services dans les bassins de production ciblés, où le programme assurera la promotion d'une demande solvable portée par de jeunes entrepreneurs formés, conseillés et mis en relation avec les institutions financières rurales (IFR). Elle s'articule autour de deux sous-composantes.
- a) **Sous-composante B.1: Appui au financement des entreprises.** Les actions suivantes seront menées: i) subvention partielle d'incitation à la création d'environ 4 793 entreprises; ii) subvention partielle d'incitation au développement d'environ 106 entreprises; et iii) octroi de crédit productif par les IFR.
 - b) **Sous-composante B.2: Amélioration de la qualité des services financiers.** Les actions suivantes seront menées: i) appui technique à la consolidation et à la pérennisation du Fonds de facilitation; ii) l'élaboration de nouveaux produits permettant aux petites et très petites entreprises d'acquérir les équipements de production; iii) renforcement des capacités des IFR en matière de crédit rural; iv) renforcement de l'autorégulation et de la gestion des risques liés à la demande; v) et renforcement des capacités de l'Association nationale des établissements de microfinance.
15. **Composante C: Amélioration du cadre organisationnel, politique, institutionnel et législatif.** Elle vise à créer un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, ce qui implique, d'une part, la mise en place et le renforcement des capacités des structures et organes concernés et, d'autre part, la formulation de politiques adéquates.
- a) **Sous-composante C.1: Mise en place d'un cadre organisationnel propice.** Il s'agit de mettre en place quatre réseaux régionaux et un réseau national de jeunes entrepreneurs, ayant vocation à promouvoir les produits et services offerts par les jeunes auprès des marchés et des grandes entreprises, à jouer un rôle d'intermédiation auprès des différentes associations et organisations du secteur privé, et à plaider auprès des décideurs publics en faveur de la prise en compte des besoins des jeunes entrepreneurs dans la formulation des politiques et programmes nationaux.
 - b) **Sous-composante C.2: Amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral.** Les actions comprendront: i) un appui technique au gouvernement pour la formulation d'une politique nationale de développement des petites et moyennes entreprises agropastorales; ii) un soutien technique pour l'amélioration du système d'information sur les marchés; iii) un appui technique pour la mise au point d'un dispositif national

de normalisation, d'attestation et d'agrément; et iv) l'amélioration de l'accès à la terre, notamment pour les jeunes femmes, et un appui à la sécurisation foncière.

III. Exécution du programme

A. Approche

16. Le programme utilisera une approche par incubation pour lever les contraintes, faciliter l'accès des jeunes aux différents services, et soutenir le développement des entreprises dans les différentes chaînes de valeur. La démarche intégrera les étapes suivantes:
 - a) information des bénéficiaires et des prestataires sur les opportunités offertes par le programme;
 - b) identification et renforcement de l'offre de services non financiers de proximité;
 - c) identification et validation des porteurs d'initiatives économiques, suivant une approche fondée sur la demande;
 - d) incubation des jeunes en cohortes annuelles dans des centres de formation et des entreprises privées;
 - e) appui à l'installation des jeunes entrepreneurs;
 - f) financement des plans d'activité à travers un apport personnel et la mise en relation avec les institutions de microfinancement;
 - g) appui-conseil pour le développement des entreprises;
 - h) appui à l'organisation et à la structuration des jeunes entrepreneurs incubés; et
 - i) amélioration de l'environnement des affaires agropastorales.
17. Le processus d'incubation se déroulera en cinq phases: éligibilité, orientation, maturation de l'idée de projet, création de l'entreprise et consolidation de l'entreprise. Ces phases donnent respectivement lieu aux produits suivants: l'idée de projet, le pré-projet, le projet et son plan d'activité, l'entreprise créée et l'entreprise autonome.

B. Cadre organisationnel

18. Une Cellule nationale de gestion du programme (CNGP), disposant de l'autonomie de gestion administrative et financière, sera basée à Yaoundé. La CNGP aura pour mission la coordination des activités du programme, l'élaboration des plans de travail et budgets annuels (PTBA), la gestion technique et financière des activités du programme, la maîtrise d'ouvrage des activités, l'administration des contrats et conventions, et le suivi-évaluation de la mise en œuvre. Elle comprendra des cadres de gestion, du personnel d'appui et des spécialistes qui assureront le suivi-évaluation global et qui fourniront un appui technique à la mise en œuvre.
19. La CNGP regroupe: i) une unité de gestion et de pilotage (UGP) qui assure la gestion administrative et financière et le suivi-évaluation global du programme, et qui représente le programme auprès de l'État et des partenaires; et ii) une Unité nationale d'appui-conseil (UNAC), qui est l'organe de définition des méthodologies et de conception du dispositif de formation et d'appui-conseil, avec des relais régionaux.
20. L'UNAC est relayée au niveau régional par des unités régionales d'appui-conseil (URAC) qui ont pour fonction le suivi du dispositif d'appui-conseil, la coordination des activités des incubateurs et des prestataires de services financiers, et la participation à la définition des critères et des grilles d'analyse pour la validation des projets aux fins du financement.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

21. **Planification.** Sur la base des microprojets retenus, des besoins en appui-conseil identifiés pour les jeunes installés, et des besoins de renforcement des capacités des incubateurs, chaque URAC préparera un plan de travail annuel qui sera discuté en réunion de comité régional de validation. Les plans de travail des régions seront ensuite transmis à la Cellule nationale de coordination et de gestion à Yaoundé, pour arbitrage, consolidation et soumission au Comité national de pilotage.
22. **Suivi-évaluation.** Le système reposera sur un suivi interne permanent et des évaluations internes et externes périodiques, avec collecte et analyse d'informations sur la pertinence des activités, le ciblage, l'impact, etc.
23. **Gestion des savoirs.** Le programme recrutera un spécialiste en communication et gestion des savoirs, et mettra en place un système global de collecte et de diffusion d'informations utiles aux différents acteurs, permettant de tirer parti des activités et méthodes mises en œuvre par l'ensemble des projets et programmes du FIDA.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

24. Sur la base de l'appréciation des dispositifs de gestion financière existants dans les projets FIDA au Cameroun, une évaluation du système de gestion financière du PEA – Jeunes a été conduite pour vérifier sa conformité avec les exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Globalement, le risque de gestion financière du programme au stade de la conception est jugé "élevé" avant la prise en compte des mesures d'atténuation, et "modéré" après leur prise en compte.
25. Le dispositif de gestion du programme s'appuiera sur une organisation administrative, financière et comptable efficace, assurée par la CNGP, qui est composée d'experts qualifiés dans la gestion de projets de développement. Les fonds du programme seront gérés selon les procédures en vigueur au Cameroun ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets; la mise à disposition des fonds du FIDA se fera normalement à travers le circuit standard prévu et déjà utilisé par les autres projets FIDA.
26. Les procédures de contrôle interne, conformes aux meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières. À cet égard, une formation initiale approfondie du personnel du programme pourra être organisée durant la phase de démarrage.
27. Le programme sera soumis à un audit annuel des états financiers, comme prescrit par les directives du FIDA en la matière, qui sera effectué selon les Normes internationales d'audit.
28. La passation des marchés sera conduite en conformité avec les directives du FIDA et le code national des marchés publics. L'application des principes de bonne gouvernance et de transparence dans la mise en œuvre du programme passera par: i) l'institutionnalisation d'un audit interne par le maître d'ouvrage; ii) la formation du personnel du programme pendant l'atelier de démarrage sur la politique anticorruption du FIDA et les procédures; iii) la supervision de proximité menée par le bureau de pays; et iv) l'appui à la cellule de gestion en matière de mise en œuvre et particulièrement en matière de passation de marchés. Exceptionnellement, le programme pourra utiliser la passation de marché de gré à gré pour retenir l'opérateur technique déjà sélectionné pour la mise en œuvre du Fonds de facilitation prévu au projet d'appui au développement de la microfinance rurale cofinancé par le FIDA.

E. Supervision

29. La supervision du programme sera assurée directement par le FIDA, conjointement avec le gouvernement, à raison de deux missions de supervision par an sur le terrain, pour le suivi des performances et de l'impact du programme, notamment sur les groupes cibles.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

30. Le coût total du programme (taxes et imprévus compris), s'établit à environ 67,0 millions d'USD (33,5 milliards de FCFA) sur une période de six ans. Le coût de base s'élève à 63,4 millions d'USD (31,7 milliards de FCFA). Les taxes correspondent à 7,9% du coût total, soit un montant total de 5,3 millions d'USD (2,7 milliards de FCFA). Le montant des imprévus est de 3,7 millions d'USD (1,8 milliard de FCFA), soit 6% du coût total. Le coût d'investissement s'établit à 56,3 millions d'USD (28,2 milliards de FCFA), soit 89% du coût de base. Les coûts récurrents représentent 11% du coût de base, pour un montant de 7,0 millions d'USD (3,5 milliards de FCFA).

B. Financement du programme

31. Le FIDA contribuera au financement du programme par un prêt de 22,5 millions d'USD, soit 33,6% du coût total du programme. En ce qui concerne les taxes, afin de faciliter la gestion du programme et compte tenu de considérations d'économie et de rentabilité, le financement du FIDA couvrira seulement les taxes sur les coûts récurrents du programme et plus précisément seulement les impôts et taxes sur les dépenses de fonctionnement du programme. Ces taxes représentent 0,26 million d'USD, soit 0,38% du coût total du programme. Les entreprises apporteront au financement environ 2,1 millions d'USD, soit 3,2% du coût total. Ces ressources constituent leur participation au coût d'investissement et à leurs charges d'exploitation.
32. Les IFR contribueront à hauteur de 9,4 millions d'USD, soit 14,1% du coût total. Cette contribution se fera sous forme de prêts qu'elles accorderont aux créateurs d'entreprises soutenues dans le cadre du PEA – Jeunes.
33. La contribution du gouvernement en termes de taxes, impôts et investissements est estimée à 9,9 millions d'USD soit 14,8% du coût total. La prise en charge se fera au moyen d'exonérations des impôts et taxes sur les biens et services importés par le programme et selon les mécanismes en vigueur au Cameroun.
34. Le déficit de financement, de 23,0 millions d'USD (34,3% du coût total), pourra être couvert par un second financement du FIDA dans le cadre du prochain cycle du Système d'allocation fondé sur la performance (2016-2018), sous réserve de la disponibilité des ressources pour ledit cycle d'allocation. La demande d'approbation du financement additionnel sera soumise au Conseil d'administration.

Tableau 1

Coût approximatif du programme, par composante et par source de financement

(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Déficit de financement		Institutions financières rurales		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Développement des entreprises agropastorales	14 961,89	45,10	13 162,45	39,70	0,00	-	0,00	-	5 027,44	49,50	33 151,78	49,5
B. Accès aux services financiers	3 234,40	13,20	6 726,22	27,40	9 446,92	38,50	2 136,06	8,70	3 009,67	36,60	24 553,26	36,6
C. Amélioration du cadre organisationnel, politique, institutionnel et législatif	1 189,83	48,20	1 008,33	40,90	0,00	-	0,00	-	268,97	3,70	2 467,14	3,7
D. Coordination et gestion du programme	3 113,88	45,50	2 103,04	30,70	0,00	-	0,00	-	1 633,32	10,20	6 850,23	10,2
Total	22 500,00	33,6	23 000,04	34,3	9 446,92	14,1	2 136,06	3,2	9 939,39	14,8	67 022,41	100

Tableau 2

Coût approximatif du programme, par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Déficit de financement		Institutions financières rurales		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Génie civil et rural	76,99	6,70	0,00	-	0,00	-	0,00	-	1 071,33	93,30	1 148,32	1,7
2. Crédit et fonds de garantie	5 412,04	18,20	11 454,23	38,40	9 446,92	31,70	2 136,06	7,20	1 342,08	4,50	29 791,32	44,4
3. Équipement et matériel	2 706,36	60,90	884,69	19,90	0,00	-	0,00	-	856,07	19,30	4 447,12	6,6
4. Formation	3 150,06	58,90	2 144,11	40,10	0,00	-	0,00	-	51,26	1,00	5 345,44	8,8
5. Services de consultants	9 033,30	43,10	6 735,16	32,20	0,00	-	0,00	-	5 169,64	24,70	20 938,10	31,2
6. Dépenses de fonctionnement	818,71	26,90	780,73	25,60	0,00	-	0,00	-	1 449,01	47,50	3 048,44	4,5
7. Salaires et indemnités	1 302,54	56,50	1 001,12	43,50	0,00	-	0,00	-	0,00	-	2 303,67	3,4
Total	22 500,00	33,6	2 300,04	34,3	9 446,92	14,1	2 136,06	3,2	9 939,39	14,8	67 022,41	100

C. Résumé des avantages et analyse économique

35. Les principaux bénéfices directs attendus sont: i) la création d'environ 5 040 entreprises agricoles, dont environ 30% gérées par des femmes; ii) la création ou sauvegarde d'environ 20 160 emplois directs en milieu rural; iii) la formation et la sensibilisation d'environ 25 200 jeunes; iv) l'amélioration de l'offre de services de formation et d'accompagnement par le PEA – Jeunes, via le soutien aux incubateurs au niveau de chaque bassin; et v) une augmentation de l'offre des biens et services.

D. Durabilité

36. La pérennisation des activités des jeunes est aussi assurée par le dispositif d'appui-conseil, qui est personnalisé. Le jeune promoteur est pris en charge dès son entrée dans la structure d'incubation, avec un accompagnement de proximité. Au terme de l'incubation, il continue de bénéficier de l'appui-conseil des accompagnateurs et conseillers en entreprises, des prestataires de services non

financiers et des prestataires de services financiers. Cet accompagnement extra-muros sur une période de deux à trois ans contribue à la consolidation de l'entreprise et à l'autonomisation du jeune promoteur.

E. Identification et atténuation des risques

37. Les principaux risques sont les suivants:

- a) **Gestion financière insuffisante et mauvaises pratiques de gestion.** Les mesures d'atténuation comprendront l'élaboration par le programme d'une charte de déontologie et d'éthique, que chaque membre du personnel signera dès sa prise de fonction, et la formation du personnel à la gestion financière des projets FIDA, qui sera assurée dès le démarrage.
- b) **Mauvaise gouvernance et corruption.** Pour atténuer ce risque, les mesures suivantes seront prises: mise en place d'un dispositif unique de passation des marchés pour l'ensemble du programme de pays, incluant une commission spéciale de passation de marchés; formation des membres de la commission spéciale sur les aspects techniques de la passation des marchés mais aussi sur l'éthique et les conflits d'intérêts; formation du personnel du programme à la politique anticorruption du FIDA et appropriation; missions de supervision conjointes, préventives et proactives, par le FIDA et le gouvernement; et audit interne par le gouvernement.
- c) **Faibles capacités de l'équipe de mise en œuvre du programme.** L'appui et l'implication du FIDA en qualité d'observateur du processus de recrutement assureront la transparence, l'équité et la compétence.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

38. Le double objectif du programme – promouvoir les entreprises et développer les filières agropastorales – va améliorer l'accès des jeunes entrepreneurs à des technologies agropastorales appropriées pour la production, la transformation, le stockage et la conservation, ainsi que leur accès à des marchés transparents d'intrants et de produits agricoles, ce qui est en conformité avec l'ensemble des objectifs du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015.

B. Alignement et harmonisation

39. Le contexte stratégique et politique du secteur agricole au Cameroun est marqué par: l'adoption, en mars 2009, de la Vision Cameroun 2035; l'adoption, en novembre 2009, du document de stratégie pour la croissance et l'emploi (2010-2020); l'actualisation, en 2010, de la stratégie de développement du secteur rural; et la signature, en juillet 2013, du pacte du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes s'aligne harmonieusement sur ces documents stratégiques ainsi que sur le Programme national d'investissement agricole récemment validé.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

40. Le couplage du système de suivi-évaluation avec un système d'information géographique (SIG) est un élément d'innovation du PEA – Jeunes. En sus des données quantitatives et qualitatives, le SIG permettra de disposer d'une appréciation spatiale des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités. Le partenariat avec la coopération israélienne, et notamment avec le Centre international de développement agricole, permettra le transfert d'un certain nombre d'innovations et de technologies.

D. Participation à l'élaboration des politiques

41. La troisième composante du programme est entièrement consacrée à l'amélioration du cadre organisationnel, politique, institutionnel et législatif. Il s'agit de créer un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, ce qui implique, d'une part, la mise en place et le renforcement des capacités des structures et organes concernés et, d'autre part, la formulation de politiques adéquates.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

42. Un accord de financement entre la République du Cameroun et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
43. La République du Cameroun est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
44. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Cameroun un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à quatorze millions huit-cent mille droits de tirage spéciaux (14 800 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié: "Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes)"

(Négociations conclues le 10 septembre 2014)

Numéro du prêt: [introduire le numéro]

Nom du Programme: Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes) ("le Programme")

La République du Cameroun ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes que l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Programme décrit à l'annexe 1 du présent Accord.

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à sa mise en œuvre (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

Section B

1. Le montant du prêt est de quatorze millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (14 800 000 DTS).

2. Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables exempt d'intérêts mais assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'euro.

4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 15 mars et le 15 septembre.

6. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) ouvre et tient:

- a) un Compte désigné, au nom du Programme, auprès d'une banque commerciale acceptée par le FIDA libellé en Franc de la Communauté financière africaine (FCFA) ou en euro pour recevoir les fonds du Programme. Le Compte désigné sera géré selon le mécanisme du compte d'avance temporaire; et
- b) un Compte de Programme, libellé en FCFA auprès d'un établissement bancaire à Yaoundé, pour recevoir les fonds de contrepartie. L'Emprunteur réapprovisionnera ce Compte au début de chaque exercice, en fonction des montants de fonds de contrepartie prévus aux Programmes de travail et budgets annuels (PTBA).

7. L'Emprunteur s'engage à mobiliser des fonds de contrepartie aux fins du Programme pour un montant équivalent à neuf millions neuf cent mille dollars des États-Unis (9 900 000 USD) correspondant au montant des taxes et impôts applicables aux biens et services que le Programme acquerrait et à la contribution de l'Emprunteur aux coûts de l'exécution des activités du Programme pendant toute sa période d'exécution.

Section C

1. L'Agent principal du Programme est le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER).

2. La date d'achèvement du Programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du prêt et la supervision du Programme.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions générales additionnelles préalables au décaissement:

- a) L'Emprunteur effectue, après l'entrée en vigueur de cet Accord, un premier dépôt de cent vingt millions (120 000 000) de FCFA sur le Compte de Programme à titre de fonds de contrepartie pour la première année du Programme, ou alternativement, que les activités préalablement approuvées par le Fonds et financées sur les fonds de contrepartie à la hauteur d'au moins cent vingt millions (120 000 000) de FCFA aient été réalisées à la satisfaction du Fonds.
- b) La Cellule nationale de gestion du Programme (CNGP), basée à Yaoundé, est créée par décision conjointe du MINADER et du Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA). Elle jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière.
- c) Le FIDA approuve le Manuel des procédures administratives et financières du Programme (Manuel du Programme).

2. L'élément suivant constitue une condition spécifique additionnelle préalable au décaissement de la catégorie suivante:

- a) Aucun décaissement de la Catégorie Crédit et fonds de garantie ne pourra être effectué avant que l'Emprunteur, à travers la CNGP n'ait fourni au FIDA un accord subsidiaire conclu avec une Institution financière rurale (IFR) tel que prévu à la section B, paragraphe 1 b) de l'annexe 1.

Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Le Ministre de l'économie, de la planification et
de l'aménagement du territoire
de la République du Cameroun
Ministère de l'économie, de la planification et
de l'aménagement du territoire (MINEPAT)
B.P. 660
Yaoundé, Cameroun
Fax: 0022221509

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Programme et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Programme sont les jeunes hommes et femmes ayant déjà investi ou non dans les activités agropastorales et porteurs de projets individuels ou collectifs de création ou de développement de Petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur agricole et pastoral.

2. *Zones du Programme.* Le Programme couvrira les régions suivantes: la région du Centre, la région du Sud, la région du Littoral et la région du Nord-Ouest.

3. *Finalité.* Le Programme vise à donner aux jeunes femmes et hommes les moyens d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire, à travers des entreprises rentables, intégrées dans les filières agropastorales porteuses, et offrant des opportunités d'emplois viables en milieu rural.

4. *Objectifs.* Les objectifs du Programme sont la fourniture d'appuis financiers et non financiers adéquats pour la création et la gestion d'entreprises agropastorales performantes par les jeunes et le développement d'un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable à la création et au développement des entreprises agropastorales des jeunes.

5. *Composantes.* Le Programme comprend les composantes suivantes:

Composante A: Développement d'entreprises agropastorales viables

5.1. La composante vise à soutenir le développement d'initiatives économiques locales de jeunes dans le secteur agropastoral à travers l'amélioration de l'offre de services non financiers donnés par des prestataires de proximité ou structures d'incubation. La composante est articulée autour des sous-composantes suivantes:

Sous-composante A-1. Facilitation de l'émergence d'idées de projets d'entreprises.

Les activités prévues à cette sous-composante incluent: i) des études de caractérisation des bassins et des filières; ii) des campagnes d'information et de sensibilisation sous forme de séances et d'ateliers d'information notamment sur les créneaux porteurs dans les filières agropastorales; et iii) la facilitation par des prestataires de service auprès de la population cible pour l'élaboration de fiches de diagnostic des compétences et fiches de projet qui seront soumises à l'Unité régionale d'appui-conseil (URAC) et par la suite au Comité régional de validation.

Sous-composante A-2. Appui à la création et au développement d'entreprises agropastorales des jeunes.

Cette sous-composante vise à appuyer les initiatives de création d'une entreprise ou d'accompagnement du développement d'une entreprise existante à travers une structure d'incubation qui assigne un accompagnateur au bénéficiaire. Celui-ci donnera un appui conseil personnalisé pour la configuration technico-économique du projet, la préparation d'un plan d'affaire et la demande de financement. Un plan d'accompagnement ou d'action personnalisé sera formulé entre la structure d'incubation et le bénéficiaire. Le Programme appuiera également des formations notamment sur les thèmes suivants:

- i) la formation technique;
- ii) la formation entrepreneuriale;
- iii) l'information sur les sources et procédures de financement;
- iv) l'échange d'expériences; et
- v) la mise en relation avec les institutions financières.

Sous-composante A-3. Emergence et renforcement des structures d'incubation.

Les structures d'incubation sont des structures publiques ou privées qui assurent l'accueil, la formation et l'accompagnement des entreprises créées depuis moins de cinq (5) ans. Le Programme prévoit le renforcement, par des formations ciblées, des capacités de structures de formations agropastorales privées et publiques et des structures d'incubation sélectionnées selon les critères définis au Manuel du Programme.

Une structure d'incubation de référence sera créée par le Programme et servira comme centre de formation et de production intégrée favorisant aussi bien la formation professionnelle que l'insertion professionnelle dans les métiers liés au secteur de l'agriculture et de l'élevage. Des études techniques de faisabilité seront réalisées.

Le Programme financera l'établissement des répertoires suivants: i) un répertoire d'entrepreneurs référents et appuiera leurs capacités techniques et logistiques; et ii) des répertoires d'opérateurs d'intérêts afin d'aider les bénéficiaires à monter leurs projets et nouer des contacts utiles pour la création et le développement de leurs entreprises.

Des missions de contrôles de qualité périodiques seront menées au sein des structures d'incubation et auprès des référents.

Composante B: Accès aux services financiers

5.2. Cette composante contribue à l'extension de l'offre de services financiers dans les bassins de productions ciblés où le Programme assurera la promotion d'une demande solvable portée par des jeunes entrepreneurs formés, conseillés et mis en relation avec des IFR.

Sous-composante B-1. Appui au financement des entreprises.

Cette sous-composante s'articule autour des activités suivantes:

- i) Le Programme financera une subvention pour faciliter l'installation ou le développement de l'entreprise et prend la forme de kit d'installation dans le cas de démarrage d'entreprise ou de kit de renforcement si l'entreprise existe déjà. Les critères d'éligibilité aux kits seront définis dans le Manuel du Programme.
- ii) Le Programme financera le refinancement des IFR partenaires afin que celles-ci puissent fournir un crédit productif tant pour les bénéficiaires de kits que pour les non bénéficiaires. Les critères de sélection des IFR seront définis dans le Manuel du Programme et incluent: a) la qualité de la gouvernance; b) la capacité financière et la qualité du portefeuille; c) l'expérience en matière de crédit; et d) l'étendue géographique.

Sous-composante B-2. Amélioration de la qualité des services financiers.

Le Programme apportera un apport financier au Fonds de facilitation du Projet d'appui au développement de la microfinance rurale (PADMIR) afin de permettre aux opérateurs économiques agricoles/ruraux d'avoir accès aux crédits d'investissement et à des fonds de roulement adaptés à leurs activités.

Le Programme financera la conception et le développement de nouveaux produits financiers. À cette fin, une étude de faisabilité sera menée et le Programme financera une assistance technique ponctuelle pour appuyer la configuration opérationnelle et l'organisation des tests, l'élaboration des supports de gestion, la formation des agents des IFR, la mise à jour des manuels de politique et procédures d'épargne et de crédit et l'appui à la mise à jour du système d'information de gestion.

Renforcement des Institutions financières rurales (IFR). Le Programme financera le renforcement des capacités des IFR en crédit rural à travers la formation des agents de crédit rural, la mise en place d'un système de gestion de la performance sociale et un appui technique pour l'élaboration de plans d'affaires et de marketing rural. Les IFR seront formées sur la gestion des risques, leur accès à la centrale de risques de la Commission bancaire sera facilitée par le Programme.

Renforcement des entreprises bénéficiaires. Le Programme financera des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'éducation financière et les meilleures pratiques en matière de relation avec les institutions financières, la mise en place de groupes de cautionnement mutuel.

Renforcement de l'Association nationale des établissements de microfinance (ANEMCAM). Le Programme financera l'équipement informatique et de supports divers pour assurer la collecte et le traitement des données, le suivi des IFR ainsi que la gestion du système. Le Programme contribuera également à l'actualisation des modules de formation développés par l'ANEMCAM.

Composante C: Amélioration du cadre organisationnel, politique, institutionnel et législatif

5.3. Cette composante vise à créer un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales.

Sous-composante C-1. Mise en place d'un cadre organisationnel propice.

Cette sous-composante vise à renforcer et promouvoir le regroupement des acteurs en réseaux ou associations afin de mutualiser leurs connaissances, leurs moyens et d'augmenter leur visibilité et leur pouvoir de négociation. Ainsi, le Programme appuiera la mise en place de réseaux régionaux et national de jeunes entrepreneurs agropastoraux. Le Programme financera une assistance pour le renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles, logistiques et techniques. Des réseaux des entrepreneurs référents seront aussi créés par le Programme dans l'objectif qu'ils deviennent des associations professionnelles.

Sous-composante C-2. Amélioration de l'environnement des affaires dans le secteur agropastoral.

Cette sous-composante vise à favoriser la participation des parties prenantes du Programme au dialogue politique avec le gouvernement. Le Programme fournira un appui technique pour la formulation et la mise en œuvre de politiques nationales de développement des PME agropastorales, d'un dispositif national de normalisation d'attestation et d'agrément et pour l'amélioration du système d'information sur les marchés.

De plus, suivant une démarche participative, le Programme travaillera à faire accepter le principe de l'accès des jeunes et particulièrement des jeunes femmes rurales au foncier à travers les activités suivantes: i) des concertations entre les propriétaires terriens et les institutions administratives locales; et ii) des campagnes de sensibilisations et de plaidoyer pour un cadre plus favorable à l'accès à la terre par les jeunes.

Le Programme appuiera le développement et la modélisation du type de formations professionnelles et d'accompagnement adéquats pour les bénéficiaires du Programme et la création de cadres de concertation regroupés autour de l'entreprenariat des jeunes, le développement des filières et l'incubation en milieu rural.

Composante D: Coordination, gestion, suivi-évaluation, gestion des connaissances

5.4. Une CNGP, disposant de l'autonomie de gestion administrative et financière, sera créée à Yaoundé afin d'assurer la coordination des activités du Programme, l'élaboration des PTBA, et la gestion technique et financière du Programme.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et gestion

1. Agent principal du Programme

Le MINADER est l'Agent principal du Programme. Le MINADER et le MINEPIA assurent conjointement la maîtrise d'ouvrage et la tutelle technique du Programme.

2. Comité de pilotage (CP)

2.1. *Établissement et Composition.* Une décision conjointe du MINADER et du MINEPIA crée le CP. Il sera coprésidé par les Secrétaires généraux du MINADER et du MINEPIA et sera composé entre autres des représentants du MINADER et du MINEPIA, des organisations mentionnées ci-dessous ainsi que des ministères en charge des questions suivantes: de la jeunesse et de l'éducation civique, des PME, de l'économie sociale et de l'artisanat, des cadastres et des affaires foncières, de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, du commerce, de l'emploi et de la formation professionnelle ainsi que des représentants du Conseil national de la jeunesse, du Réseau national des jeunes entrepreneurs, de la Plateforme nationale des organisations professionnelles agro-sylvo-pastorales du Cameroun (PLANOPAC) et de la Concertation nationale des organisations paysannes du Cameroun (CNOP-CAM). Le Secrétariat du CP sera assuré par le Coordonnateur du Programme. Le CP se réunira au moins deux (2) fois l'an.

2.2. *Responsabilités.* Le CP assumera entre autre les responsabilités suivantes: i) veiller au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du Programme; ii) superviser l'état d'avancement du Programme et faire des recommandations stratégiques pour assurer sa mise en œuvre efficace; iii) approuver les rapports annuels d'exécution; iv) approuver les PTBA; v) examiner et approuver les rapports d'audit; vi) vérifier l'application des recommandations des missions; et vii) veiller à la cohérence et à la complémentarité du Programme dans son ensemble avec les autres initiatives, les autres stratégies, politiques et projets en cours ou en préparation.

3. Comités de validation

3.1. *Établissement et Composition.* Ces Comités sont mis en place au niveau régional et local par une décision conjointe du MINADER et du MINEPIA. Ils sont coprésidés par les Délégués régionaux du MINADER et du MINEPIA et sont composés également des représentants suivants: un représentant de l'URAC, un représentant du réseau des jeunes entrepreneurs, un représentant de l'Agence régionale des PME, un représentant des prestataires de services techniques du Programme, un représentant des prestataires de services financiers du Programme. Le coprésident du Comité de validation peut inviter toute personne ressource pour prendre part aux assises du Comité avec voix consultative. Le Secrétariat du Comité est assuré par l'URAC. Les Comités de validation se réuniront au moins quatre (4) fois l'an.

3.2. *Responsabilités.* Les Comités de validation sont responsables des activités suivantes: i) se prononcer sur l'éligibilité des dossiers sur la base des critères définis dans le Manuel du Programme; ii) statuer sur les dossiers instruits par les conseillers d'entreprises; iii) valider ou non les projets présentés, sur la base de critères et d'une

grille d'analyse définies dans le Manuel du Programme. Ces Comités constituent aussi les cadres de concertation visant à créer l'alignement, l'harmonisation et la cohérence avec les stratégies sectorielles, et aussi avec les interventions des autres partenaires techniques et financiers. Le Comité de validation assure à ce titre le suivi de la mise en œuvre du Programme dans les régions.

4. Cellule nationale de gestion du Programme (CNGP)

4.1. *Établissement et Composition.* La CNGP sera créée par une décision conjointe du MINADER et du MINEPIA et sera basée à Yaoundé. La CNGP disposera de l'autonomie de gestion administrative et financière et sera dirigée par un Coordonnateur national qui sera autorisé à signer toute convention, accord et contrat en relation avec la mise en œuvre des activités du Programme. La CNGP est composée:

- d'une Unité administrative et financière comprenant un Responsable administratif et financier, un spécialiste en passation de marchés, un spécialiste en communication et gestion des savoirs, un comptable, un secrétaire de direction, des chauffeurs et des agents d'appui; et
- d'une Unité nationale d'appui-conseil (UNAC) comprenant un responsable du suivi-évaluation, un spécialiste en développement d'entreprise, un spécialiste en finance rurale, et un spécialiste en ingénierie de formation. L'UNAC est l'organe de conception du dispositif de formation et d'appui-conseil responsable. Elle définit les méthodologies et gère leur application par les acteurs de terrain, sur l'ensemble des zones d'action du Programme. Elle sélectionne et contractualise les prestataires proposés par les URAC.

4.2. *Responsabilités.* La CNGP assure la coordination du Programme, la gestion administrative et financière, le suivi-évaluation et représente le Programme.

5. Unités régionales d'appui-conseil (URAC)

5.1. *Établissement et Composition.* Les URAC sont créées par une décision conjointe du MINADER et du MINEPIA. Les URAC sont établies dans chaque région du Programme et sont composées du personnel suivant: deux conseillers d'entreprises, un assistant administratif et financier et des chauffeurs.

5.2. *Responsabilités.* L'URAC aura pour responsabilités: i) l'animation et le suivi du dispositif d'appui-conseil au niveau régional; ii) la coordination des activités des structures d'incubation et des prestataires de services financiers; iii) la préparation et la validation des contrats d'appui-conseil personnalisés passés avec les bénéficiaires du Programme; iv) l'identification des partenaires, des prestataires de services à proposer à l'UNAC; v) le suivi du contrat, évaluation des performances; vi) la participation à la définition des critères et des grilles d'analyse pour la validation des projets pour l'accès au financement; vii) la préparation des conventions d'octroi de financement; viii) la mise en relation des jeunes avec d'autres professionnels complémentaires et l'appui à leur intégration dans des organisations professionnelles et interprofessions existantes; ix) l'appui à la structuration des jeunes en réseaux locaux, voire régionaux; x) la collecte de données; et xi) la diffusion-relai des informations au niveau régional.

6. Personnel cadre

La CNGP et les URAC seront composés d'experts recrutés par voie compétitive ouverte au niveau national et selon des procédures acceptables pour le FIDA. Tous les contrats sont à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation de leur performance faite conjointement par le MINADER et le MINEPIA. Pour le personnel ayant des responsabilités fiduciaires (l'Unité administrative et financière et la passation des marchés) les critères de sélection devront prévoir que les candidats aient des

expériences prouvées dans la gestion de projets de développement et dans les procédures de gestion financière et de passation de marchés des bailleurs, ainsi qu'une forte maîtrise d'un logiciel de comptabilité. Le Fonds pourra être invité comme observateur dans toutes les étapes du processus de recrutement. La nomination des candidats sera soumise au Fonds pour non-objection. Toutes propositions de changement quant au personnel cadre, y compris le licenciement d'un membre du personnel cadre, nécessitera l'avis préalable du Fonds.

B. Mise en œuvre

1. Mise en œuvre des composantes

a) Composante A

Les activités d'information, de sensibilisation, d'orientation et de formation des bénéficiaires seront mises en œuvre par des prestataires de service tels que des Organisations non gouvernementales (ONG) sélectionnés selon les procédures applicables en passation de marchés. Les structures d'incubation sélectionnées selon les critères définis dans le Manuel du Programme seront responsables de l'accompagnement du bénéficiaire et de l'élaboration d'un plan d'accompagnement.

Convention – Structure d'incubation. Une convention sera établie entre la structure d'incubation sélectionnée et le Programme laquelle détaillera notamment: i) les activités que la structure d'incubation s'engage à mettre en œuvre en conformité avec le présent Accord et le Manuel du Programme; ii) le transfert des ressources du Programme à la structure d'incubation; et iii) un modèle d'accord de contrat qui sera conclu entre la structure d'incubation et le bénéficiaire du Programme.

Les centres de formation et autres structures offrant les fonctions d'incubation exécuteront les activités d'incubation. Le MINADER et le MINEPIA exécuteront les activités relatives à la mise sur place de la structure d'incubation de référence. L'UNAC sera responsable de l'appui en ingénierie de formation auprès des structures d'incubation sélectionnées.

b) Composante B

La mise en œuvre de cette composante repose sur les acquis et les arrangements de mise en œuvre du PADMIR cofinancé par le Fonds. Les activités envisagées reposent entièrement sur le Fonds de facilitation de l'offre de crédit de moyen terme établi par le PADMIR avec l'appui technique sélectionné dans le cadre de ce projet.

Accord de Partenariat – PADMIR. Le Programme signera un accord de partenariat avec le PADMIR cofinancé par le FIDA. Cet accord prévoira, entre autres, les ressources mises à disposition pour le Fonds de facilitation, le refinancement des IFR partenaires ainsi que le taux de référence pratiqué par le Fonds de facilitation.

Accords Subsidiaires – IFR. Le Programme signera un accord subsidiaire avec chaque IFR participante sélectionnée selon les critères définis au Manuel du Programme, pour la mise en œuvre de la sous-composante B-1. Chaque accord subsidiaire prévoira entre autre:

- i) que l'IFR s'engage à mettre en œuvre les activités de la sous-composante B-1 en conformité avec le présent Accord et le Manuel du Programme;
- ii) la contribution financière de l'IFR aux activités de crédit ainsi que le taux d'intérêt de référence pratiqué;
- iii) que le Programme s'engage à transférer les ressources du Programme à l'IFR sur la base des PTBA; et
- iv) un modèle d'accord de crédit qui sera conclu entre l'IFR et le bénéficiaire du Programme.

Accord de Partenariat – ANEMCAM. Le Programme signera un accord avec ANEMCAM lequel prévoira les activités que cette association s'engage à mettre en œuvre conformément au présent Accord et au Manuel du Programme.

c) Composante C

La mise en œuvre de la composante sera effectuée par l'UNAC qui entreprendra des sessions d'information, appuiera l'organisation d'assemblées générales et la préparation des textes constitutifs. Les activités liées à la formulation, revue et mise en œuvre de politiques et programmes nationaux et de consultation et concertation seront mises en œuvre par des prestataires de service sélectionnés selon les procédures applicables en passation de marchés.

2. Missions conjointes de revue

Outre les missions de supervision menées par le Fonds, une mission de revue à mi-parcours conjointe avec l'Emprunteur sera organisée au terme de la troisième année d'exécution du Programme. Les termes de référence de la mission de revue à mi-parcours seront définis conjointement.

3. Manuel des procédures administratives et financières du Programme (Manuel du Programme)

3.1. *Préparation.* Une ébauche de Manuel du Programme sera préparé par la CNGP et détaillera notamment:

- i) les termes de référence et responsabilités du personnel du Programme, consultants et tout autre prestataires de service;
- ii) les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les divers ministères et autres partenaires participant à la mise en œuvre du Programme;
- iii) les critères pour l'évaluation de la performance du personnel cadre du Programme;
- iv) les critères de sélection des structures d'incubation et des IFR participantes;
- v) les critères de sélection des bénéficiaires, des projets éligibles au financement par crédit et/ou subventions;
- vi) des modèles d'accords y compris, un modèle d'accord avec les structures d'incubation et les IFR, un modèle d'accord IFR pour crédit complémentaire, un modèle de convention d'octroi de financement, ainsi que des modèles de fiches et de formulaires; et
- vii) les modalités et procédures opérationnelles, administratives et financières du Programme.

3.2. *Approbaton et Adoption.* Le Manuel du Programme tel que validé par le CP sera soumis à travers la CNGP au Fonds pour non-objection.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

Affectation du produit du prêt. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt, ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	% des dépenses autorisées à financer Hors contribution des bénéficiaires et hors contribution directe du gouvernement
I. Génie civil	50 000	100% HT
II. Crédit et fonds de garantie	3 200 000	100% HT et hors contribution des IFR
III. Équipements et matériels	1 600 000	100% HT
IV. Formation	1 870 000	100% HT
V. Consultants	5 350 000	100% HT
VI. Coût de fonctionnement	490 000	100%
VII. Salaires et indemnités	770 000	100%
Non alloué	1 470 000	
TOTAL	14 800 000	

- a) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) *Génie civil*: désigne les coûts pour les travaux de génie civil et de rénovation des bureaux de la CNGP et des URAC.
 - ii) *Crédit et fonds de garantie*: inclut les dépenses pour la mise en place des kits d'installation, les kits de renforcement ainsi que les dépenses pour financer les entreprises en création et en développement et les dépenses relatives à la participation au Fonds de facilitation pour l'accès au crédit.
 - iii) *Équipements et matériels*: inclut les dépenses pour la rénovation et les équipements des structures d'incubation, les équipements et programmes informatiques pour le renforcement de l'ANEMCAM et les programmes pour la gestion de la performance sociale, ainsi que les dépenses pour les véhicules et équipements du Programme.

- iv) *Formation*: inclut tous les coûts associés à l'identification et caractérisation de l'offre des services d'incubation, à la formation des agents de crédit, au renforcement des capacités, autorégulation et gestion des risques liés à l'ANEMCAM ainsi que les dépenses relatives à l'amélioration de l'environnement réglementaire.
- v) *Consultants*: inclut les dépenses encourues pour les études et enquêtes, l'assistance technique, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités pour les activités d'incubation et les capacités des structures d'incubation, pour le personnel de l'UNAC, le renforcement des capacités de l'ANEMCAM et les dépenses relatives aux activités portant sur le dialogue sur les politiques.

Annexe 3

Clauses particulières

1. Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut également suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur de solliciter des retraits du Compte de prêt si l’Emprunteur n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

- a) *Gestion financière.* L’Emprunteur s’engage à doter la CNGP d’un logiciel de gestion couvrant tous les aspects financiers: comptabilité, états financiers, suivi budgétaire, immobilisations.
- b) *Mal gouvernance et corruption.* L’Emprunteur s’engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d’éviter tout risque de mal gouvernance et de corruption et notamment les mesures suivantes:
 - i) la mise en place d’une commission spéciale de passation de marchés pour l’ensemble des projets et programmes cofinancés par le Fonds;
 - ii) la formation des membres de la commission sur les aspects techniques de la passation des marchés et sur l’éthique et les conflits d’intérêts; et
 - iii) la formation du personnel du Programme sur la politique anti-corruption du FIDA.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
But Améliorer durablement les conditions de vie et les revenus des jeunes entrepreneurs agro pastoraux du Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> L'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 30% pour au moins 50% des jeunes entrepreneurs ciblés, d'ici à 2021. La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans est réduite de 5%, passant de X%⁴ à Y% chez les filles et de X% à Y% chez les garçons d'ici à 2021. Réduction de Z% du nombre de ménages confrontés aux périodes de disettes 	Etudes d'impact, Etudes Sygri Statistiques nationales Enquêtes PAM et UNICEF sur la malnutrition	Stabilité nationale Disponibilité du gouvernement à porter le programme
Objectif de développement Promouvoir des entreprises agropastorales jeunes, rentables, intégrées dans les chaînes de valeurs, et créatrices d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> 5040 entreprises dont 30% gérées par les femmes sont établies et créent au moins 20 160 emplois directs d'ici à 2021 Au moins 65% des entreprises sont fonctionnelles 3 ans après leur création 3276 entreprises rapportent une augmentation d'au moins 50% de la marge brute. 	Plan de Travail et Budget Enquête sur les ménages Rapports	Disponibilité des jeunes à participer au programme
Composante 1: Développement d'entreprises agropastorales			
Effet escompté I. L'accès des jeunes à des services non financiers pour le développement d'entreprises est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 10 structures d'incubations intègrent la formation entrepreneuriale dans leur curriculum et assurent la formation des jeunes dans les chaînes de valeurs d'intérêt 80% des jeunes ciblés adoptent les technologies enseignées 80% des jeunes promoteurs formés bénéficient des services d'appui conseil à l'entreprenariat 	Evaluation d'effets Etudes de cas	Les centres de formation sont disposés à engager une démarche centrée sur l'entreprenariat agricole Les parcours des jeunes promoteurs au sein des incubateurs sont personnalisés
Produit 1.1. Les capacités techniques, et entrepreneuriales des jeunes promoteurs sont renforcées dans les domaines d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> 04 cohortes de jeunes promoteurs graduent annuellement des incubateurs avec un plan d'affaire bancable Au moins 5040 jeunes dont au moins 30% de femmes sont formés et accompagnés d'ici à 2021 	Mission de suivi et supervision Audit technique et opérationnel Rapports Base de données	
Produit 1.2. Un système d'accompagnement est mis en place pour garantir l'installation, la viabilité et la rentabilité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 10 structures incubation sont renforcées et contractées pour assurer en extra muros l'appui accompagnement des jeunes dans leurs entreprises 01 structure d'incubation de référence est promue 	Mission de suivi Arrêtés du ministère Contrats de performance	
Composante 2. Accès aux services financiers			
Effet escompté II. L'accès des jeunes à des services financiers pour la création et le	<ul style="list-style-type: none"> 6 réseaux d'EMF partenaires s'approprient les segments de marchés ruraux où exercent les entreprises des jeunes 	Evaluation d'effets Base de données	Les EMF disposent de produits spécifiques et de

⁴ Les valeurs de référence seront définies lors de l'enquête Sygri de référence

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
développement d'entreprises est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du taux de pénétration rural d'au moins 15% 70% des projets appuyés obtiennent un crédit auprès des EMF 		compétences pour financer l'entrepreneuriat rural
Produit 2.1. Un mécanisme financier pérenne adapté aux besoins des jeunes promoteurs est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> 04 (quatre) nouveaux produits sont développés Le fonds de facilitation du PADMIR pour l'octroi de crédits à moyen terme est renforcé et opérationnel 	Registre des contrats Rapports Enquêtes Mission de suivi et supervision	Les jeunes promoteurs disposés à recourir aux crédits
Composante 3: Amélioration de l'environnement entrepreneurial			
Effet escompté III. Le cadre politique, législatif et institutionnel est favorable au développement d'entreprises agropastorales	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50% des bénéficiaires enquêtés tous les 2 ans, sont satisfaits de l'environnement des affaires 	Enquêtes de satisfaction Client survey	Appropriation et intérêt des ministères de tutelle
Produit 3.1. Le cadre organisationnel pour la promotion de l'entrepreneuriat agropastoral est établi	<ul style="list-style-type: none"> 1 réseau national des jeunes entrepreneurs agro pastoraux est créé et répond aux besoins des jeunes Au moins 80% des entreprises promues sont membres du réseau et participent à ses activités 	Agrément du réseau Evaluation des adhésions	Professionalisme des entreprises promues Absence d'inertie administrative et institutionnelle
Produit 3.2. Le dialogue sur les politiques, et stratégies est mené entre le gouvernement et les jeunes entrepreneurs et l'environnement des affaires amélioré	<ul style="list-style-type: none"> la politique sur le développement des entreprises agropastorale est formulée et adoptée L'accès à la terre et la sécurisation foncière est effective pour au moins 30% des jeunes promotrices 	Délibération des sessions parlementaires	
Composante 4: Coordination, gestion, Suivi évaluation, gestion des connaissances			
La coordination et le suivi des activités est effective	<ul style="list-style-type: none"> 1 unité nationale d'appui conseil et 4 unités régionales établies et opérationnelles Le système de suivi évaluation est mis en place et opérationnel 	PTBA SSE Rapports des URAC et de l'UNAC	
La capitalisation des effets du programme est assurée	<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie de communication et gestion des savoirs est élaborée et opérationnelle 	Stratégie de communication Supports de communication	